

## DELIBERATION

### relative aux conventions conclues avec le Cnous

#### La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

*Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous,  
Vu les projets de conventions,*

- **Point de l'ordre du jour**

7 - Conventions

- **Entendu les exposés de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Approbation des projets de convention suivantes, telles que présentées aux administrateurs :

- Avenant à la convention entre le Cnous, la DGESIP et le CUFR de Mayotte ;
- Avenant à la convention entre le Cnous, la DGESIP et l'Université de Nouvelle-Calédonie ;
- Avenant à la convention entre le Cnous, la DGESIP et l'Université de Polynésie Française ;
- Avenant à la convention entre le Cnous et le Ministère de la Culture.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve à l'unanimité** des membres présents ou représentés la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 29

Quorum : 10

Membres participant à la délibération : 17

Procurations : 9

Abstentions : 0

**Pour : 26**

Contre : 0



**Dominique MARCHAND**

*PJ : les avenants aux conventions conclues avec le Cnous*